



Office de la Propriété

Intellectuelle
du Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

Canadian
Intellectual Property
Office

An agency of
Industry Canada

CA 2079528 C 2004/11/30

(11)(21) **2 079 528**

(12) **BREVET CANADIEN**
CANADIAN PATENT

(13) **C**

(22) Date de dépôt/Filing Date: 1992/09/30

(41) Mise à la disp. pub./Open to Public Insp.: 1993/04/19

(45) Date de délivrance/Issue Date: 2004/11/30

(30) Priorité/Priority: 1991/10/18 (3065/91) CH

(51) Cl.Int.⁵/Int.Cl.⁵ A61C 5/02, A61C 5/04

(72) Inventeur/Inventor:

GROSREY, JEAN, CH

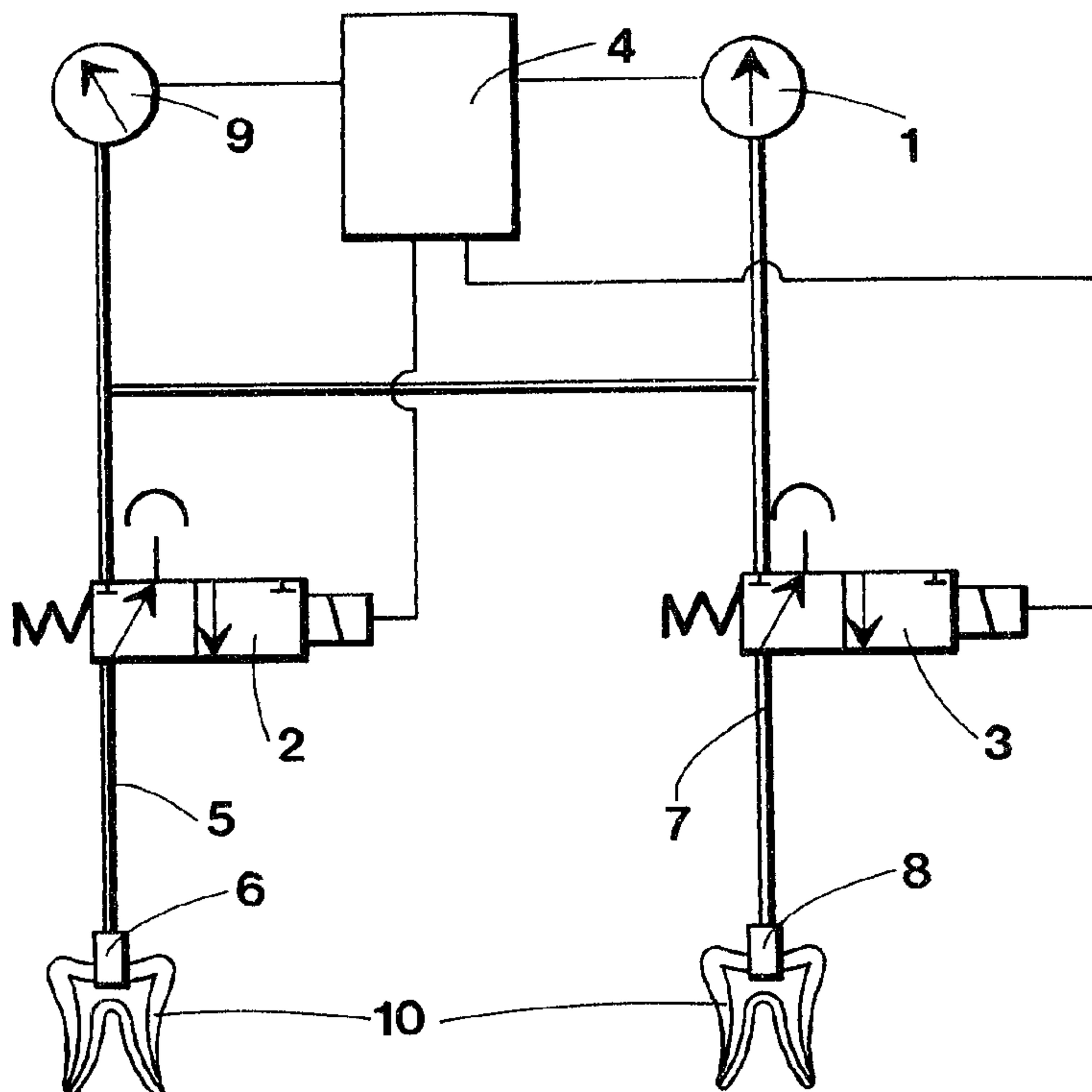
(73) Propriétaire/Owner:

ESTIER, BERNARD, CH

(74) Agent: ROBIC

(54) Titre : APPAREIL D'OBTURATION PAR LE VIDE DE CANAUX RADICULAIRES DENTAIRES

(54) Title: VACUUM OPERATED RETROFILLING APPARATUS



(57) Abrégé/Abstract:

L'appareil comprend un embout d'obturation (13) présentant une partie conique pour son adaptation étanche sur un orifice fraisé d'une dent à obturer. L'embout présente un conduit (14) d'aspiration, un premier canal (15) annulaire relié au conduit (14) d'aspiration et débouchant dans la cavité dentaire pour y faire régner un vide. Un second canal, central, (21) sert à amener une matière d'obturation pâteuse d'un réservoir (17) à la cavité dentaire. La section de passage du premier canal (15) est plusieurs fois plus petite que celle du premier canal (21), afin que la matière pâteuse chemine beaucoup plus lentement dans le premier que dans le second, sous l'effet de la dépression dans la cavité dentaire. Cette disposition assure un remplissage parfait de cette cavité et de tous les canaux radiculaires.



Abrégé

L'appareil comprend un embout d'obturation (13) présentant une partie conique pour son adaptation étanche sur un orifice fraisé d'une dent à obturer. L'embout présente un conduit (14) d'aspiration, un premier canal (15) annulaire relié au conduit (14) d'aspiration et débouchant dans la cavité dentaire pour y faire régner un vide. Un second canal, central, (21) sert à amener une matière d'obturation pâteuse d'un réservoir (17) à la cavité dentaire. La section de passage du premier canal (15) est plusieurs fois plus petite que celle du premier canal (21), afin que la matière pâteuse chemine beaucoup plus lentement dans le premier que dans le second, sous l'effet de la dépression dans la cavité dentaire.

Cette disposition assure un remplissage parfait de cette cavité et de tous les canaux radiculaires.

Appareil d'obturation par le vide de canaux radiculaires dentaires

L'obturation des canaux dentaires s'effectue actuellement au "lentulo" ou par l'emploi de cônes en gutta-percha. Ces deux méthodes donnent satisfaction mais obturent de façon aléatoire les canaux latéraux, et en tout cas pas les canalicules. Des procédés par injection de gutta-percha chaude font, depuis quelques années, leur apparition sur le marché américain, mais les résultats ne semblent pas encore probants. Le procédé est très difficile à appliquer dans le cas de canaux traités par voie hydraulique comme décrit dans le brevet US 4.993.947.

Dans ce dernier brevet il est décrit un procédé d'obturation sous vide qui a montré quelques lacunes. Le frottement du piston de la seringue doit être compensé par une légère pression sur ce dernier, ce qui risque de causer des dépassemens apicaux. De la pâte d'obturation passe souvent dans le tube d'aspiration reliant l'embout à la pompe à vide.

L'obturation par le vide de dents dévitalisées a déjà été proposée en 1958 (Prof. Dr.med.Dr.med.dent. Gustav Korkhaus und Dr.med.dent. Rudolf Alfter : Die Vakuumwurzelbehandlung, Forschungsberichte des Wirtschaft- und Verkehrsministeriums Nordrhein-Westfalen; Westdeutscher Verlag, Köln un Opladen, 1958). Toutefois, le matériel utilisé à l'époque était lourd et peu performant; mal adapté à la technique dentaire. La vanne à trois voies n'était pas facile à utiliser, les volumes morts étaient très importants.

La présente invention vise à fournir un dispositif d'obturation de canaux radiculaires par le vide qui soit efficace et exempt des inconvénients des dispositifs antérieurement connus. Elle a pour objet un appareil d'obturation par le vide de canaux radiculaires dentaires, comprenant un embout d'obturation prévu pour s'adapter de façon étanche et détachable dans un orifice

fraisé d'une dent et aboutissant à la cavité dentaire de la dent à obturer et, dans cet embout : un conduit d'aspiration destiné à être relié à une source de dépression, un réservoir de matière d'obturation pâteuse, un premier canal relié, d'une part, à l'intérieur de la cavité dentaire lorsque l'embout est adapté sur une dent et, d'autre part audit conduit d'aspiration, pour produire un vide dans la cavité dentaire, un second canal, dont une extrémité aboutit dans la cavité dentaire et qui est relié 10 à son autre extrémité audit réservoir de matière d'obturation, par l'intermédiaire d'un moyen de commande de la communication entre ce réservoir et ce second canal, pour commander le remplissage de la cavité dentaire par de la matière d'obturation provenant de ce réservoir, sous l'action de la dépression dans la cavité dentaire, caractérisé en ce que la section de passage dudit premier canal est plus petite que celle dudit second canal, afin que, lorsque le niveau de la matière d'obturation dans la cavité dentaire atteint l'extrémité inférieure de ce 20 premier canal, ladite matière d'obturation soit aspirée alors dans ce premier canal et chemine beaucoup plus lentement à son intérieur que dans le second canal, sous l'effet de la dépression dans la cavité dentaire, mais suffisamment grande pour permettre de faire le vide nécessaire dans un temps acceptable, pour assurer un remplissage correct de cette cavité par cette matière.

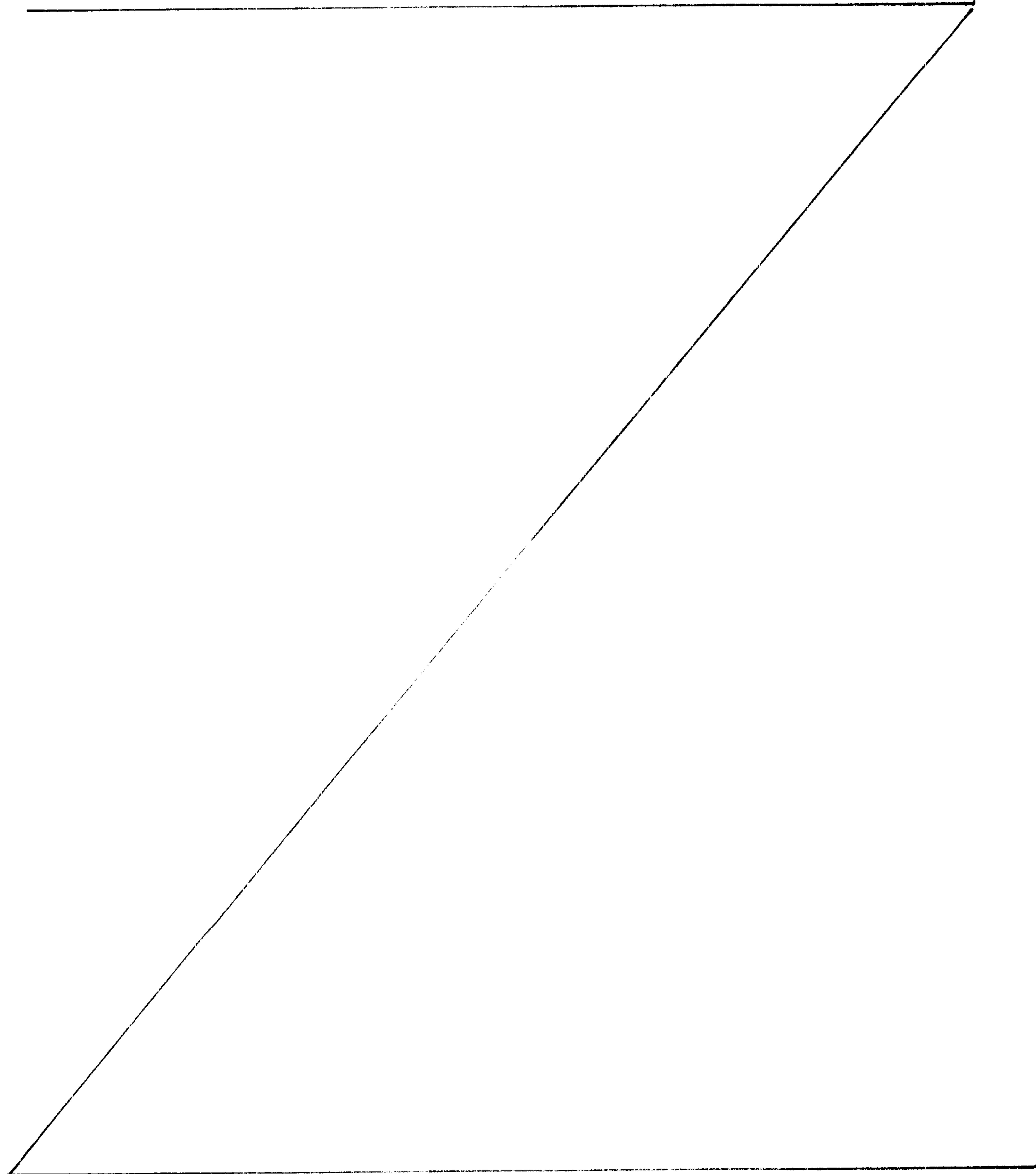
Les dessins annexés représentent, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'appareil objet de l'invention.

Fig. 1 est un schéma d'ensemble d'une forme 30 d'exécution de l'appareil selon l'invention.

2a

Fig. 2 est une vue en coupe schématique d'un embout de séchage de canaux radiculaires, appartenant à cette forme d'exécution selon fig. 1.

Fig. 3 est une vue en coupe analogue à la fig. 2 mais montrant en coupe un embout d'obturation appartenant aussi à cette forme d'exécution de l'appareil.



Sur le schéma d'ensemble (fig. 1), on a représenté une pompe à vide à membrane à quatre étages 1, une électrovanne à trois voies 2 pour le séchage, une électrovanne à trois voies 3 pour l'obturation, une commande électronique 4 de l'ensemble. Le tout est logé dans un boîtier non représenté sur le schéma. L'électrovanne de séchage 2 est raccordée par un tube 5 à un embout de séchage 6, et l'électrovanne 3 pour l'obturation est raccordée par un tube 7 à un embout d'obturation 8.

Un pressostat 9 permet de contrôler la qualité du vide, afin de détecter toutes fuites éventuelles, en particulier du raccord par cône de l'embout à la dent traitée.

Par la commande électronique 4 le praticien peut choisir d'envoyer le vide, soit par l'embout de séchage 6 pour effectuer le séchage de la dent après le nettoyage du canal, soit par l'embout 8 après le séchage pour l'obturation. Il est prévu également une position de repos. Cette commande 4 comprend également une alarme non représentée déclenchée par le pressostat, si un vide insuffisant a été détecté par ce dernier.

L'embout de séchage 6 (figure 2) n'est rien d'autre qu'un raccord entre le tube d'aménée du vide 5 et la dent à traiter 10. Ce raccord est caractérisé par un cône 11 de 4° de conicité pour assurer l'étanchéité et être facilement branché dans l'orifice fraisé de la dent, avec une fraise de forme, sur la face occlusale de la dent. De plus, le conduit d'aménée du vide 12 est suffisamment grand, pour ne pas occasionner une perte de charge trop importante.

En effet, pendant la phase de séchage, l'eau contenue dans le ou les canaux traités est vaporisée par aspiration et un important flux de vapeur va passer à travers l'embout.

L'embout d'obturation 8, dont une coupe est représentée sur la figure 3, comprend un cône 13

identique au cône 11 de l'embout de séchage 6. Le vide se fait dans la dent par un conduit d'aspiration 14 et un canal annulaire 15. La pâte d'obturation 16 a été introduite dans un réservoir 17 après qu'une tige de fermeture 18 ait été mise en place. Un petit piston libre 19, est posé sur la pâte d'obturation afin que le réservoir se vide de façon homogène, quand elle est aspirée par le vide.

Pour procéder à l'obturation du ou des canaux traités, le praticien presse légèrement un petit levier de commande 20 qui soulève la tige de fermeture 18, ouvrant ainsi l'extrémité d'un tube 21 voisine du réservoir 17, permettant ainsi à la pâte d'être aspirée dans la dent au travers du dit tube. La pâte va maintenant pénétrer dans tous les interstices du système radiculaire, et même dans les canalicules si ces derniers ont été nettoyés par cavitation, (ce qui est le cas quand le traitement a été effectué par le procédé décrit dans le brevet US 4.993.947).

Il est évident que la pâte va être aspirée également dans le canal 15 menant au conduit d'aspiration 14 relié à la pompe à vide. Pour parer à cet inconvénient, on donne à ce passage des dimensions très précises. En effet si le passage est trop étroit, la perte de charge occasionnée par l'écoulement de la pâte est très grande, et cette dernière va mettre plusieurs minutes pour atteindre le conduit d'aspiration 14. Réciproquement, à la qualité de vide nécessaire (environ 10 hPa), la perte de charge, créée par le passage des molécules d'air enfermées dans le volume du système radiculaire, est également très importante. Le volume de gaz à éliminer est faible (moins d'un demi-centimètre cube) puisque le système a été séché au préalable. L'expérience a montré qu'une section de 0.5 mm² pour une longueur de 9 mm est un compromis acceptable. Le vide de 10 hPa est atteint, pour un système radiculaire normal, au bout d'une minute. La

pâte, de fluidité habituelle en dentisterie, mettra une minute pour atteindre le conduit 14, ce qui est largement suffisant pour commuter l'électrovanne d'obturation 3. On a choisi la construction concentrique de 13 et 21, qui est la mieux adaptée. Il va sans dire que, dans une variante, le conduit annulaire 15 peut être remplacé par un petit tube placé à côté du conduit d'aménée de la pâte 21.

Il est avantageux de prévoir que, au moins la partie conique 13 de l'embout soit transparente, pour permettre au dentiste d'observer l'ascension lente de la pâte dans le canal 15 et d'arrêter au bon moment la sortie de la pâte du réservoir 17 et son arrivée dans la cavité dentaire.

La pompe à vide 1, est de préférence, comme indiqué plus haut, une pompe à membrane à quatre étages, permettant d'obtenir un vide de 10 hPa. Vu les faibles volumes mis en jeu, le débit peut être très faible. Les dimensions de telles pompes sont aujourd'hui très acceptables : 700 cc pour un poids d'un kilogramme.

Un petit chauffage de 1 à 2 watts (non représenté sur la figure 3) peut entourer le réservoir 17 et permettre de modifier à volonté la fluidité du produit d'obturation utilisé. Ce petit chauffage est très commode en particulier pour obturer les canaux avec de la gutta-percha prévue à cet effet.

REVENDICATIONS

1. Appareil d'obturation par le vide de canaux radiculaires dentaires, comprenant un embout d'obturation (8) prévu pour s'adapter de façon étanche et détachable dans un orifice fraisé d'une dent et aboutissant à la cavité dentaire de la dent à obturer et, dans cet embout : un conduit d'aspiration (14) destiné à être relié à une source de dépression, un réservoir (17) de matière d'obturation pâteuse, un premier canal (15) relié, d'une part, à l'intérieur de la cavité dentaire lorsque l'embout est adapté sur une dent et, d'autre part audit conduit d'aspiration (14), pour produire un vide dans la cavité dentaire, un second canal (21), dont une extrémité aboutit dans la cavité dentaire et qui est relié à son autre extrémité audit réservoir (17) de matière d'obturation, par l'intermédiaire d'un moyen de commande (18) de la communication entre ce réservoir (17) et ce second canal (21), pour commander le remplissage de la cavité dentaire par de la matière d'obturation provenant de ce réservoir, sous l'action de la dépression dans la cavité dentaire, caractérisé en ce que la section de passage dudit premier canal (15) est plus petite que celle dudit second canal (21), afin que, lorsque le niveau de la matière d'obturation dans la cavité dentaire atteint l'extrémité inférieure de ce premier canal (15), ladite matière d'obturation soit aspirée alors dans ce premier canal et chemine beaucoup plus lentement à son intérieur que dans le second canal (21), sous l'effet de la dépression dans la cavité dentaire, mais suffisamment grande pour permettre de faire le vide nécessaire dans un temps acceptable, pour assurer un remplissage correct de cette cavité par cette matière.

2. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que la section de passage du premier canal (15) est de l'ordre de dix fois plus petite que la section de passage du second canal.

3. Appareil selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le second canal (21) est cylindrique et coaxial avec l'embout, qui est conique (13), le premier canal (15) étant de section annulaire entourant concentriquement le second canal (21).

10 4. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que la section de passage du premier canal (15) susdit est de l'ordre de 0.5 mm^2 , pour une longueur de ce canal d'approximativement 9 mm.

5. Appareil selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la paroi du premier canal (15) est transparente, sur au moins une partie de sa longueur, à partir de son extrémité prévue pour être dans la cavité dentaire lorsque l'embout est adapté sur une dent, pour rendre visible à l'opérateur le cheminement de la matière d'obturation dans ce premier canal (15) et indiquer ainsi à l'opérateur lorsqu'il faut arrêter la sortie de cette matière hors dudit réservoir (17).

20 6. Appareil selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le réservoir (17) de matière d'obturation est disposé à l'extrémité du second canal (21) opposée à celle prévue pour s'engager dans la cavité dentaire, le moyen de commande susdit étant un organe à commande manuelle (18, 20) prévu pour commander la communication entre ce réservoir (17) et l'extrémité de ce second canal (21).

30 7. Appareil selon la revendication 6, caractérisé en ce qu'il comporte un piston libre (19) disposé dans ledit réservoir (17) qui est cylindrique, pour reposer sur la surface libre de la matière d'obturation (16) disposée dans ce réservoir et pour rester en contact avec cette surface durant l'aspiration de cette matière dans la cavité dentaire.

8. Appareil selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'un petit chauffage de 1 à 2 watts entoure le réservoir 17 pour modifier à volonté la fluidité de la pâte d'obturation ou de la gutta-percha.

FIG. 1 2079528

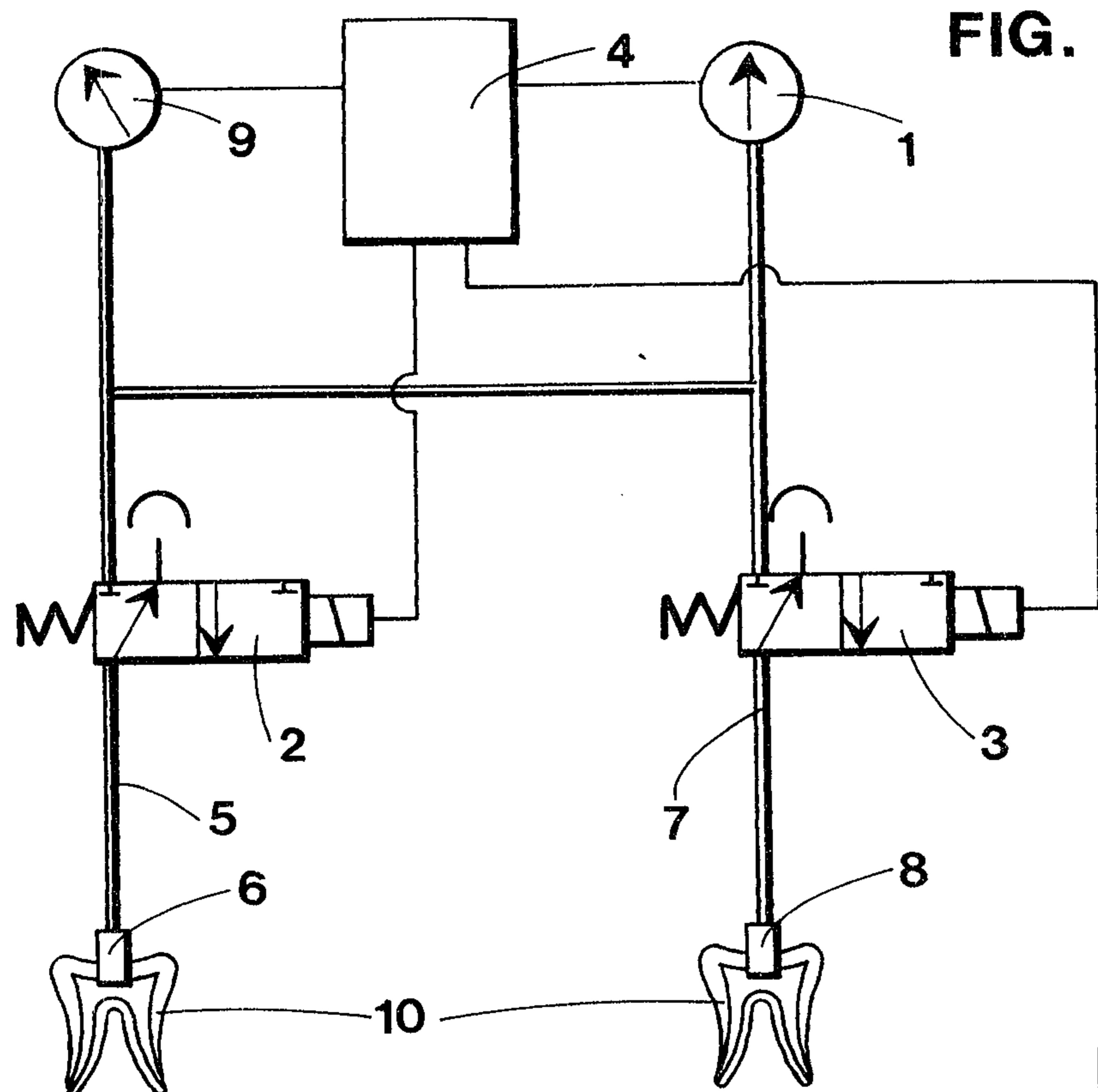


FIG. 3

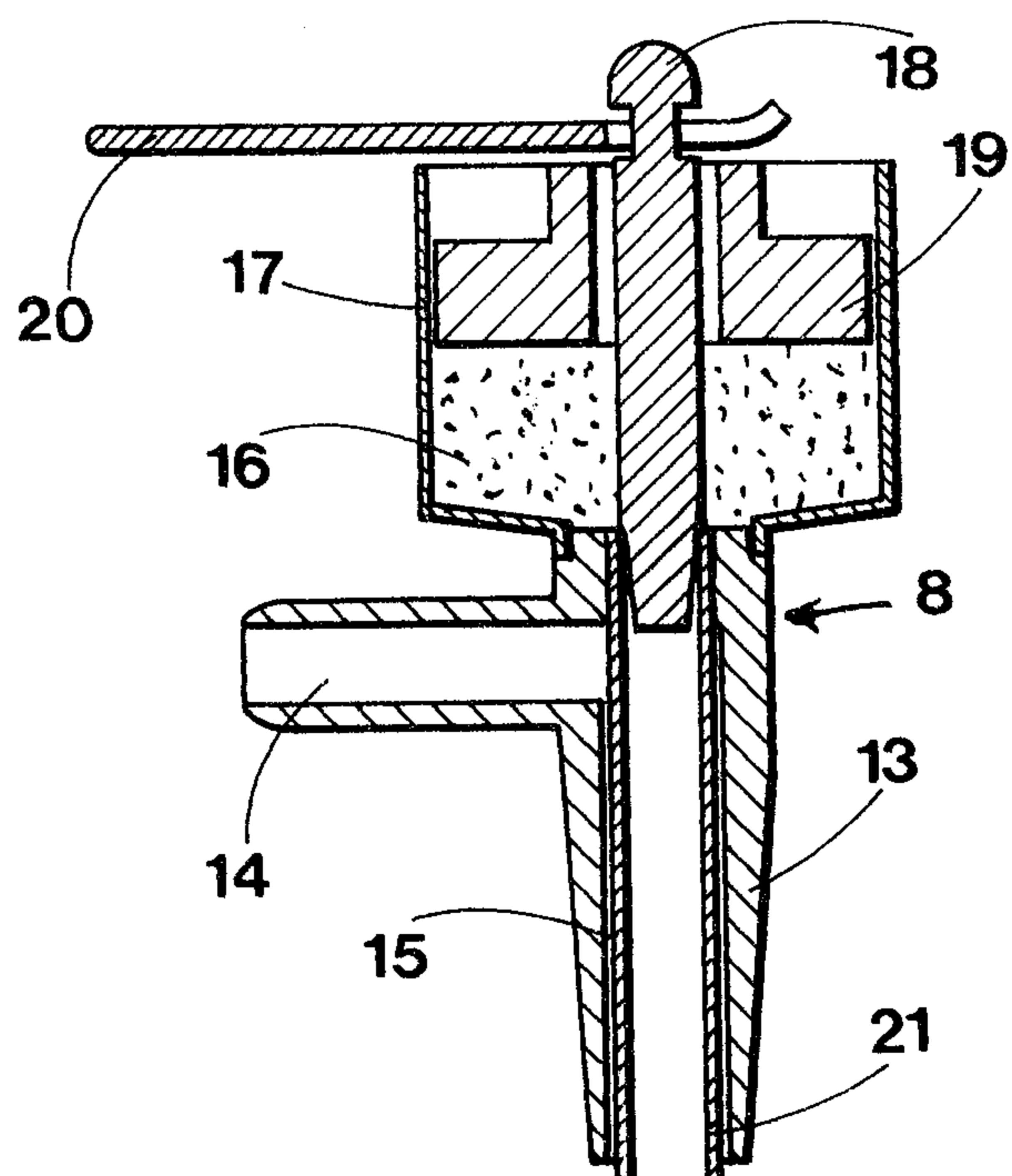


FIG. 2

